



Taxe d'apprentissage

Aidez-nous à former
vos futurs collaborateurs

EN NOUS VERSANT **le solde**
DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

c'est donner du sens à cet impôt !

À QUOI NOUS SERT-ELLE ?

- À moderniser nos équipements pour la formation des jeunes appelés à devenir vos collaborateurs de demain.
- À adapter nos enseignements aux évolutions des technologies et des contenus de formation.

Consultez les outils pédagogiques
financés par la taxe sur notre site internet



POUR NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE

1



Avril



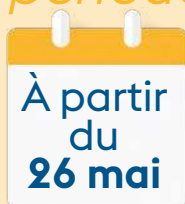
Mai

Déclarez le montant total
de votre taxe d'apprentissage
(DSN d'avril)

le montant déclaré est prélevé
par l'URSSAF

2

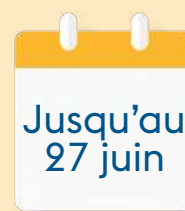
1ère période de répartition



À partir
du
26 mai



5
semaines



Jusqu'au
27 juin

2ème période de répartition



À partir
du
14 juillet



15
semaines



Jusqu'au
24
octobre

Connectez vous
sur le portail



Fléchez Dom Sortais comme
bénéficiaire du solde de
votre taxe d'apprentissage

clôture de la 1ère période
période de répartition

Retrouvez nous avec les CODES UAI :

Lycée professionnel Dom Sortais
(anciennement LE PINIER NEUF) : **O49O9O3R**
Lycée général et technologique Dom Sortais
(anciennement NDBN) : **O49O828J**

3

1ère période de
répartition



Juillet

2ème période de
répartition



Novembre

La somme que vous aurez fléché
nous sera reversée par la Caisse
des Dépôts et Consignations



L'établissement investira dans la formation
de vos potentiels *futurs collaborateurs* !

Merci pour votre investissement dans l'avenir des jeunes !

Pour nous contacter :

administration@domsortais.fr
02.41.71.35.36

DOM SORTAIS

3, Rue Mongazon 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES



www.domsortais.fr